



REPUBLIQUE FRANCAISE
❖
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
❖
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOHEAC

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213501554-20260605-46_2026-DE

N° 46/26

Le vendredi 5 juin 2026 à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan COUDRAIS, Maire.
Date de la convocation : 29 mai 2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Membres votants : 15
Présents : M. Ronan COUDRAIS, Maire, Mme Sylvie MONNIER, M. Jean-François CLAIRON, Mme Elodie HAMON, M. Yves PAPAIL, adjoints.
M. Stéphane BELLESOEUR, Mme Nadia CHEKKAT, Mme Johanna LE CLECH JOUBAIRE, M. Alain MOREL, Mme Florence PAVOINE, Mme Véronique BOUGEARD, Mme Gwendolyne BOULOT, M. Lucien COMBES, M. Jean-François COUROSSE
Pouvoir : Solédane MOREL à Sylvie MONNIER,
Secrétaire de séance : Sylvie MONNIER

OBJET : RH – CONVENTION MISSIONS FACULTATIVES DU CDG 35

Madame Elodie HAMON, adjointe, annonce que le centre de gestion de la fonction publique d'Ille-et-Vilaine développe en complément de ses mission obligatoires, des services facultatifs.

L'accès à ses services facultatifs est assujéti à la signature d'une convention.

Ces services sont de deux types, des services financés par cotisations : conseil en gestion des carrière et rémunérations, gestion des dossiers de retraite, conseils sur la protection sociale et prévention, dispositifs de formations ...

Ainsi que des services financés par facturation : services de remplacement, contrat groupé d'assurance statutaire, gestion de la RGPD, prestations de conseils ...

La convention est présente en annexe.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

➤ **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention avec le CDG 35

RESULTAT DU VOTE	
Votants =	15
POUR	15
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ronan COUDRAIS

Certifiée exécutoire :

- Compte tenu de sa transmission à la Préfecture le : 10 juin 2026
- De l'affichage le : 10 juin 2026